



Mariage- svp répondez moi-

Par **chefiadelyon**, le **21/01/2010 à 17:29**

Bonjour,
Je vous remercie d'avance pour tout l'attention que vous porterez a mon soucis.
Je souhaite me marier cette été avec mon compagnon, malheureusement sa situation est irrégulière.
Il a quitté son pays la tunisie, il y a presque 4 ans de cela, pour vivre en italie, il a eu un travail (contrat), et est rentrer en italie avec un visa shengen.
Puis il est venu en france, actuellement son visé a expirer, et son passeport bientôt sera périmé aussi.
Comment faire pour établir mon mariage, et par la suite faire une demande de carte de séjour à la préfecture? je suis perdu il y a tellement de nouvelle loi...
Quelle sont mes droits? comment régulariser sa situation?
Répondez moi svp...
Merci d'avance,
Cordialement,
C. de lyon.

Par **jeetendra**, le **21/01/2010 à 17:45**

Bonjour, vous vous mariez et il demande un titre de séjour vie privée et familiale à condition que vous soyez de nationalité Française, comme il a une entrée régulière dans l'espace schengen sa régularisation est possible (attention ce n'est pas un droit, pouvoir discrétionnaire de la Préfecture), bon mariage, cordialement.

Par **chefiadelyon**, le **21/01/2010 à 20:48**

Bonjour, merci, je suis bien de nationalité française oui je suis née en france et j'y réside depuis ma naissance, oui il est bien rentrer régulièrement en italie, pour la france on a aucune preuve sa pose un problème? le fait que son visa soit périmé actuellement devra t'il en

refaire un autre pour son titre de sejour? rnrnQuelles sont toute les solutions possibles?rnMerci d'avance.rnCordialement.